

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Chris Ochiai 125216	(CD00-0656)	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	5 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Poursuite - aud. culp
			6 août 2008 à 9h30		Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	
			7 août 2008 à 9h30			
Marc Da Costa 108664	(CD00-0654)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	7 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussetment avoir agi comme agent souscripteur.</p> <p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.</p> <p>Effectuer une opération sans l'autorisation du client.</p> <p>Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.</p> <p>Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.</p> <p>Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p>	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Robert Pollender 127502	(CD00-0676)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	12 août 2008 à 9h30 13 août 2008 à 9h30 14 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Défaut de remettre la documentation pertinente à la transaction.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier.	Audition sur culpabilité
Martin Berthiaume 102889	(CD00-0664)	François Folot, président Albert Audet Claude Trudel, A.V.A.	20 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Conflits d'intérêts.	Audition sur sanction
Francesco lacono 116782	(CD00-0699)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	25 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition culpabilité/sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Tshibidi Lembe 157973	(CD00-0701)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Michel Cotroni, A.V.A.	26 août 2008 à 9h30 27 août 2008 à 9h30 28 août 2008 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau Bureau 2600 Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lorraine Sheehan, courtier Certificat no 157799 Et Francine Sheehan, courtier Certificat no 130808	2008-02-01 (C)    2008-02-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Me Patrick de Niverville, président</li> <li>• Luc Bellefeuille, C.d'A.A., membre</li> <li>• Francine Normandin, C.d'A.Ass., membre</li> </ul>	6 août 2008 et 13 août 2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour Mme Lorraine Sheehan :</u></p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour Mme Francine Sheehan :</u></p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Suite de l'audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Denis Beauregard, courtier  Certificat no 101730	2007-10-03(C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Me Marco Gaggino, vice-président</li> <li>• Francine Tousignant, C.d'A.Ass., membre</li> <li>• Julie Gagnier, C.d'A.A., membre</li> </ul>	14 août 2008  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p>2 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la loi ou ses règlements ou d'utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la loi et à ses règlements (<i>article 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p>	Audition de la plainte